



# Conseil d'administration

341<sup>e</sup> session, Genève, mars 2021

Section du programme du budget et de l'administration

PFA

**Date:** 16 février 2021

**Original:** anglais

## Suite donnée au rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2019

**Résumé:** Le présent document contient des informations sur les mesures prises par le Bureau pour donner suite aux recommandations du Chef auditeur interne pour l'année 2019.

**Unité auteur:** Bureau du Trésorier et contrôleur des finances (TR/CF).

**Documents connexes:** [GB.340/PFA/9\(Rev.1\)](#); [GB.340/PFA/PV](#), paragr. 214.

1. Le Chef auditeur interne a soumis son rapport sur les principaux résultats des audits et des missions d'enquête effectués en interne en 2019 pour examen à la 338<sup>e</sup> session (mars 2020) du Conseil d'administration <sup>1</sup>. Cette session ayant été annulée, le rapport a été de nouveau soumis à la 340<sup>e</sup> session (octobre–novembre 2020) du Conseil d'administration pour décision par correspondance <sup>2</sup>, puis adopté par consensus.
2. Le présent document rend compte des mesures prises par le Bureau pour donner suite aux recommandations du Chef auditeur interne pour l'année 2019.
3. Les recommandations d'amélioration concernant les points mentionnés dans le rapport ainsi que les réponses détaillées du Bureau sont récapitulées dans l'annexe I. L'annexe II contient la liste des rapports d'audit interne publiés en 2019 et des informations sur l'état d'avancement des mesures de suivi prises par le Bureau.
4. La direction du Bureau international du Travail (BIT) continue de travailler en étroite liaison avec le Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO) afin de tirer pleinement parti des recommandations faites par ce dernier, de veiller à ce qu'il y soit donné suite et de garantir leur application.

---

<sup>1</sup> GB.338/PFA/7.

<sup>2</sup> GB.340/PFA/9(Rev.1).

► Annexe I

Mesures prises par le Bureau pour donner suite aux recommandations du Chef auditeur interne pour l'année 2019

Titre de la recommandation	Recommandation	Réponse du Bureau	État d'avancement	Date d'achèvement
Gestion des risques	Selon l'IAO, il serait possible de documenter précisément et systématiquement les évaluations de risques menées au tout début de l'élaboration des projets, afin d'étayer les décisions prises au sujet de la conception des projets avant le début de leur mise en œuvre.	<p>La gestion des risques est une composante essentielle de la planification, du suivi et de la présentation de rapports axés sur les résultats au BIT. Pour les projets dont le budget est supérieur à 1 million de dollars des États-Unis (dollars É.-U.), un registre des risques doit être établi au stade de la conception du projet, alors que pour les projets dont le budget est inférieur à 1 million de dollars É.-U. le descriptif du projet doit contenir un bref exposé des risques prévus. Toute lacune constatée dans l'évaluation des risques lors de la phase de conception est signalée dans le rapport d'évaluation final, et les responsables du projet doivent alors procéder à une évaluation adéquate des risques lors de la phase de lancement du projet.</p> <p>Au cours de la période biennale 2018-19, des modèles et des directives ont été élaborés et mis à jour afin d'aider les concepteurs de projets de coopération pour le développement à effectuer des analyses de risques. Dans la troisième mise à jour du <i>Manuel de gouvernance interne de la coopération pour le développement</i>, la section traitant des risques a été révisée de manière à tenir compte des directives en vigueur.</p>	Recommandation intégralement mise en œuvre	Activité permanente

Titre de la recommandation	Recommandation	Réponse du Bureau	État d'avancement	Date d'achèvement
Audit des opérations relatives à la gestion des projets informatiques	L'IAO encourage le Bureau à mettre en œuvre cette recommandation dès que possible afin de sécuriser les applications encore gérées hors du Département de la gestion de l'information et des technologies (INFOTEC) et d'éviter d'éventuels problèmes de sécurité et de maintenance à l'avenir.	À l'avenir, le Bureau continuera d'améliorer le respect des exigences relatives aux évaluations de risques effectuées au tout début de l'élaboration des projets.  La plupart des systèmes d'information internes essentiels du BIT sont actuellement gérés par INFOTEC. En 2020, INFOTEC a pris en charge la gestion des systèmes utilisés par le Département des normes internationales du travail (NORMES) et le Département des relations, des réunions et des documents officiels (RELMEETINGS). Les autres systèmes actuellement décentralisés sont actuellement passés en revue, en particulier ceux qui sont gérés par le Département de l'administration et des services internes (INTSERV) et qui concernent les installations et les inventaires.	Recommandation partiellement mise en œuvre	Août 2020 (applications précédemment gérées par NORMES et RELMEETINGS) En cours (applications gérées par INTSERV)
Audit du projet de rénovation du bâtiment du siège de l'OIT à Genève	L'IAO recommande, pour les projets futurs, que le Bureau convienne avec l'entrepreneur sélectionné du type de garantie bancaire offrant la meilleure protection à l'OIT.	Comme l'a indiqué le Chef auditeur interne, cette recommandation – convenir avec l'entrepreneur sélectionné d'une garantie inconditionnelle plutôt que solidaire afin d'offrir à l'OIT la meilleure protection possible – concerne l'avenir. Le Bureau en a pris note et déterminera si elle est applicable lorsque seront établis les contrats pour les travaux de rénovation futurs.	Recommandation intégralement mise en œuvre	Notée pour les futurs contrats
Avances de fonds au personnel	Bien qu'il faille privilégier les nouvelles applications technologiques pour les avances de fonds, les avances en espèces constituent dans certains pays le seul moyen pratique de verser des liquidités aux vendeurs ou	Le Bureau confirme, comme l'a indiqué le Chef auditeur interne, que les avances en espèces constituent dans certains pays le seul moyen pratique de verser des liquidités. Par conséquent, les unités responsables ne devraient approuver les demandes d'avances en espèces que lorsque celles-ci s'imposent en raison des défaillances du	Recommandation intégralement mise en œuvre	Activité permanente

Titre de la recommandation	Recommandation	Réponse du Bureau	État d'avancement	Date d'achèvement
	<p>aux bénéficiaires, en raison des infrastructures défectueuses. Néanmoins, un contrôle laxiste des avances de fonds augmente le risque de fraudes pour le Bureau, qui devrait compléter son arsenal de mesures pour améliorer le contrôle interne et assurer un rapprochement rapide des comptes, comme l'exigent ses propres règles.</p>	<p>système bancaire et économique et qu'il n'existe aucune autre option efficace ou économique. Pour les avances d'un montant important, des dispositions ont été prises auprès des établissements financiers ou des lieux accueillant des manifestations pour que soit mis en place, lorsque c'était possible, un mécanisme de décaissement d'espèces permettant de gérer le risque en matière de sécurité, tant pour le personnel que pour les bénéficiaires. Le Bureau fait des efforts constants pour améliorer les procédures en vigueur afin d'assurer un rapprochement rapide des comptes.</p>		
Comptabilisation des subventions	<p>L'IAO estime que le Bureau devrait renforcer les exigences et les conditions d'application du mécanisme d'octroi de subventions afin de garantir que les procédures sont correctement suivies.</p>	<p>Les deux bureaux mentionnés dans le rapport du Chef auditeur interne, dans lesquels ont été constatés des cas d'utilisation abusive du code de compte des subventions, ont fait savoir qu'ils avaient intégralement mis en œuvre les recommandations issues de l'audit. En règle générale, les subventions individuelles et les programmes de subventions d'un montant supérieur à 50 000 dollars É.-U. sont approuvés par le siège, qui non seulement donne l'approbation financière, mais s'assure également que la subvention est la modalité contractuelle appropriée. Afin d'améliorer la réactivité et la flexibilité opérationnelles, le pouvoir d'approbation pour les subventions d'un montant inférieur à 50 000 dollars É.-U. a été délégué au directeur de chaque bureau extérieur. Les bureaux régionaux ont également procédé à des vérifications en vue de renforcer les mesures de contrôle. Le Bureau continuera de fournir à chaque bureau extérieur des</p>	Recommandation intégralement mise en œuvre	Activité permanente

Titre de la recommandation	Recommandation	Réponse du Bureau	État d'avancement	Date d'achèvement
Gouvernance et capacité à gérer des projets de coopération pour le développement	Le Bureau devrait évaluer les risques liés à l'expansion des projets de coopération pour le développement et, au besoin, prendre les mesures voulues pour s'assurer que les bureaux de pays concernés maintiennent un contrôle interne adéquat sur tous les aspects de ces projets: gouvernance, gestion des risques, gestion opérationnelle et financière, administration et ressources humaines. Ces vérifications devraient s'inscrire dans le cadre du processus continu de gestion des risques.	<p>éclaircissements et des directives sur les exigences et les conditions d'application des conventions de subvention.</p> <p>Comme l'a indiqué le Chef auditeur interne, dans les deux bureaux audités en 2019, où les projets de coopération pour le développement étaient en nette expansion, l'IAO a constaté que les mesures de contrôle interne étaient adéquates. Le Bureau a pris note de la recommandation et continuera de surveiller les projets de coopération pour le développement dans les bureaux extérieurs, en tenant compte des risques que peut entraîner leur expansion.</p> <p>L'examen des risques liés à l'expansion des projets de coopération pour le développement dans les bureaux extérieurs concernés fait partie du processus d'assurance-qualité continu. Le mécanisme d'évaluation englobe désormais les unités régionales chargées des finances et de l'administration, ce qui permet d'évaluer les capacités opérationnelles, financières et administratives dont disposent les bureaux extérieurs pour mettre en œuvre des projets de coopération pour le développement. Les mesures d'atténuation des risques, les dotations budgétaires et les modalités de gestion sont examinées dans un second temps dans le cadre de l'évaluation.</p> <p>L'adéquation des mesures de contrôle interne fait l'objet d'une surveillance et d'ajustements continus, indépendamment des cycles de projets, car elle est considérée comme un élément du système global de gouvernance interne et des procédures et pratiques de gestion des bureaux.</p>	Recommandation intégralement mise en œuvre	Activité permanente

Titre de la recommandation	Recommandation	Réponse du Bureau	État d'avancement	Date d'achèvement
Programme de sensibilisation à la sécurité informatique	Le Bureau devrait exiger que les fonctionnaires qui utilisent le matériel informatique du BIT suivent un cours de sensibilisation à la sécurité informatique, avec une date butoir, au-delà de laquelle il devrait inciter ceux qui n'ont pas suivi ce cours à le faire. Cela permettrait d'améliorer la sécurité et de réduire le risque de cyberattaques.	Le Programme de sensibilisation à la sécurité informatique du Bureau est devenu obligatoire en janvier 2020. Il ne peut pas être attribué de smartphone, de tablette ou d'ordinateur portable du BIT aux fonctionnaires qui n'ont pas suivi ce programme. En janvier 2021, près de 90 pour cent des fonctionnaires l'avaient suivi. Le Bureau a mis en place une procédure afin de garantir que la totalité des fonctionnaires auront suivi le programme d'ici la fin du mois de février 2021.	Recommandation partiellement mise en œuvre	Tous les fonctionnaires qui ne l'ont pas encore fait auront suivi le programme en 2021
Accès au système d'information intégré sur les ressources (IRIS) du BIT	Dès le stade de la conception des projets, le Bureau doit évaluer s'il est possible, et financièrement justifié, d'étendre l'accès à IRIS. Si la réponse est positive, la proposition de projet devrait inclure le coût estimatif à prévoir pour l'implantation d'IRIS.	Il est désormais obligatoire, pour tous les projets de coopération pour le développement, d'évaluer dès le stade de la planification les coûts liés à l'infrastructure informatique – coût des infrastructures, licences et PC standards du BIT nécessaires pour garantir un accès sécurisé à IRIS, si celui-ci est financièrement justifié. Les instructions correspondantes ont été incorporées mi-2020 dans le guide de budgétisation axée sur les résultats pour les projets de coopération pour le développement, qui est disponible sur les sites Web du Département de la gestion financière (FINANCE) et du Département des partenariats et de l'appui aux programmes extérieurs (PARDEV), et une nouvelle procédure du Bureau a été publiée, qui s'appliquera à l'ensemble du BIT à compter de janvier 2021.	Recommandation intégralement mise en œuvre	Instructions publiées en 2020; activité permanente

## ► Annexe II

### Liste des rapports d'audit interne publiés en 2019

Titre	Référence IAO	Date	État d'avancement *	Date d'achèvement
Rapport sur l'audit interne du Bureau de pays de l'OIT pour le Viet Nam, à Hanoi, Viet Nam	IAO/1/2019	29.01.2019	Achevé	24.01.2020
Rapport sur l'audit interne du Bureau de pays de l'OIT pour la Turquie à Ankara, Turquie	IAO/2/2019	13.02.2019	Achevé	15.05.2019
Rapport sur l'audit interne des opérations relatives à la gestion des projets informatiques	IAO/3/2019	08.03.2019	Achevé	28.05.2019
Rapport sur l'audit interne du bureau de projet d'Amman, Jordanie	IAO/4/2019	27.06.2019	Achevé	23.01.2020
Rapport sur l'audit du projet de rénovation du siège de l'OIT à Genève	IAO/5/2019	18.07.2019	Achevé	16.09.2019
Rapport sur l'audit interne du système de gestion de la sécurité de l'information	IAO/6/2019	24.09.2019	Achevé	16.12.2019
Rapport sur l'audit interne des Bureaux de pays de l'OIT pour l'Éthiopie, Djibouti, la Somalie, le Soudan et le Sud-Soudan, et pour le Représentant spécial auprès de l'UA et de la CEA	IAO/7/2019	01.11.2019	Achevé	22.09.2020
Suivi du rapport sur l'audit interne des bureaux de projet de l'OIT pour Haïti, à Port-au-Prince, Haïti	IAO/8/2019	06.11.2019	Achevé	28.01.2020
Rapport sur l'audit interne des technologies de l'information pour l'Asie et le Pacifique	IAO/9/2019	06.11.2019	Achevé	15.02.2021
Rapport sur l'audit interne de la phase III du programme SCORE (Des entreprises durables, compétitives et responsables)	IAO/10/2019	21.11.2019	Achevé	29.01.2021
Rapport sur l'audit interne des opérations du centre de données	IAO/11/2019	25.11.2019	Achevé	26.01.2021
Examen des systèmes du programme Better Work avant leur mise en œuvre	IAO/12/2019	20.12.2019	Achevé	08.09.2020

\* Achevé = Rapport de mise en œuvre soumis au Chef auditeur interne.